

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA**

Année scolaire 2019-2020



**Youssef Hrizi
Chantal Préveral**

Septembre 2020

Remerciements

Nous tenons à remercier :

- l'ensemble des établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II pour leur participation au recensement,
- le groupe « vie et climat scolaire » pour les échanges et réflexions menés autour de la problématique des violences en milieu scolaire,
- Mme Aurore Duteil, directrice adjointe du SRED, pour son suivi et sa relecture attentive et M. Narain Jagasia, responsable de l'édition, pour sa relecture et le soin apporté à la mise en forme.

Avertissements

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Les pourcentages étant arrondis, les totaux peuvent varier de 99% à 101%.

Compléments d'information :

Youssef Hrizi
Tél. +41/0 22 546 71 32
youssef.hrizi@etat.ge.ch

Chantal Préveral
Tél. +41/0 22 546 71 41
chantal.preveral@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia
Tél. +41/0 22 546 71 14
narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<https://www.ge.ch/dossier/analyser-education>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)
12, quai du Rhône - 1205 Genève
Tél. +41/0 22 546 71 00

Document 20.045

Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité du service de la recherche en éducation.

Sommaire

Introduction	5
Organisation du rapport.....	5
L'essentiel en bref.....	6
Particularité du recensement 2019-20	6
1. La violence en milieu scolaire	7
1.1 Qu'entend-on par violence ?.....	7
1.2 Quels actes associe-t-on à la violence ?.....	7
1.3 Comment mesure-t-on la violence en milieu scolaire ?.....	7
2. Recensement des faits de violence scolaire à Genève	9
2.1 Origine du recensement	9
2.2 Objectifs du recensement.....	9
2.3 Critères de recensement et informations collectées	10
2.4 Récoltes et traitement des données.....	10
2.5 Nouveautés.....	10
3. Résultats de l'année scolaire 2019-20.....	13
3.1 Nombre d'incidents graves recensés durant l'année scolaire	13
3.2 La nature des incidents graves	14
3.3 Les profils des auteurs et des victimes	16
3.4 Les lieux	17
3.5 Les suites données sur le plan institutionnel	18
3.6 Les actes graves commis dans le cadre d'une situation de harcèlement	19
4. Comparaison dans le temps.....	21
4.1 Évolution du nombre d'incidents graves recensés.....	21
4.2 Évolution de la nature des incidents	22
4.3 Évolution des profils des auteurs et des victimes	23
4.4 Évolution des lieux	24
4.5 Évolution des suites données sur le plan institutionnel	25
Bibliographie.....	27
Annexes	28

Introduction

Chaque année, la médiatisation de faits divers scolaires ravive le sentiment que la violence est fortement présente dans nos écoles. Plusieurs interrogations relevant de son évolution (*la violence à l'école augmente-t-elle ?*), de ses métamorphoses (*les manifestations violentes sont-elles identiques à celles observées autrefois ?*), de ses causes (*quelles sont les raisons de ces violences ?*) et de son traitement institutionnel (*quelles actions sont mises en place pour lutter contre la violence ?*) se posent de manière récurrente.

Ces préoccupations ne sont toutefois pas nouvelles. La question, plus générale, de la violence des jeunes s'est d'abord posée dans les contextes locaux au début des années 1990. Dans le canton de Genève, le constat d'une recrudescence d'actes de vandalismes sur les infrastructures et les équipements sportifs de Meyrin¹ amène la commune à organiser une quinzaine d'information et de prévention de la violence (1993). Relayé par la presse, cet événement marque le point de départ d'un débat public sur la violence institutionnelle et urbaine dans le canton.

En 1998, un autre événement fortement médiatisé soulève à nouveau la question de la violence juvénile. Les violents débordements qui se sont déroulés à Genève en marge du sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) conduit le Conseil d'État à mandater un conseil d'experts pour étudier la violence des jeunes en milieu urbain. L'expertise scientifique demandée vise alors à mettre en évidence les raisons de ces débordements et à dégager des pistes de solutions dans une perspective préventive. Le second volet du mandat donne lieu à la publication d'un rapport (Vuille & Gros, 1999) dans lequel les experts dégagent 11 recommandations. L'une d'entre elles préconise *l'enregistrement systématique des faits de violence dans les divers ordres d'enseignement* (recommandation n°2).

Cette prescription amorce la mise en place d'un recensement des violences en milieu scolaire. Le secrétariat général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) mandate le service de la recherche en éducation (SRED) pour quantifier et qualifier les faits de violence qui ont lieu dans les établissements scolaires publics genevois des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Un rapport annuel est ainsi publié pour rendre compte de ce recensement, fondé sur les actes déclarés par les établissements.

Organisation du rapport

La première partie du présent rapport propose quelques éléments généraux sur la violence en milieu scolaire (définition, opérationnalisation et mesure de la violence). La deuxième partie est consacrée à la présentation du recensement des actes de violence (origine, objectif du recensement, informations collectées et récoltes des données, nouveautés). Enfin, les troisième et quatrième parties présentent les résultats du recensement à travers l'analyse descriptive des incidents graves survenus au cours de l'année 2019-20 (troisième partie) et un regard longitudinal sur les cinq dernières années (quatrième partie).

¹ D'autres manifestations sur le thème de la violence des jeunes seront par ailleurs organisées dans cette période (quinzaines d'information à la Maison de quartier de la Jonction [1993] puis dans la commune de Vernier [1995]).

L'essentiel en bref

Le présent rapport présente une description des actes tels que déclarés par les établissements publics genevois au cours de l'année 2019-2020.

Le nombre d'incidents graves – c'est-à-dire les actes vérifiant l'une des conditions suivantes : avoir une qualification pénale évidente, avoir fait l'objet d'un signalement à une instance spécifique et avoir eu un retentissement important dans la communauté scolaire – ainsi déclarés s'élève à 270 sur l'ensemble de l'année scolaire 2019-20.

La majorité des actes de violence survenus en 2019-20 se situent dans les degrés secondaires. Les établissements du cycle d'orientation (CO) concentrent près de 53% des incidents graves recensés (secondaire II : 31%, primaire : 16%).

Les incidents déclarés relèvent avant tout de la catégorie des atteintes à autrui (59%). Dans les établissements de l'enseignement primaire et secondaire I, les atteintes à l'intégrité physique sont les plus fréquentes alors qu'au niveau de l'enseignement secondaire II, la violence se manifeste davantage sous des formes verbales (insultes et menaces graves).

Les élèves et le personnel de l'école (direction, corps enseignant, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social) sont les plus confrontés aux violences scolaires. De manière générale, on soulignera la stabilité de certaines observations depuis plusieurs années : prédominance des atteintes à autrui (notamment les violences physiques sans arme, les menaces et les insultes graves), les auteurs et les victimes des actes recensés sont surtout des élèves, l'intensité et les formes de violence varient selon le degré d'enseignement.

Particularité du recensement 2019-20

L'année scolaire 2019-20 a été marquée par plusieurs événements qui confèrent au recensement SIGNA un caractère exceptionnel.

▪ *Début du processus d'évolution du recensement*

Le recensement SIGNA fait actuellement l'objet de travaux de révision dont l'objectif est notamment d'améliorer la qualité des données recensées. Cette révision comporte une première phase de remaniement qui a permis de prendre en considération à la rentrée scolaire 2019 de « nouvelles » formes de violences et d'identifier les actes commis dans le cadre d'un harcèlement (cf. 2.5, *Nouveautés*). Une seconde phase de refonte doit permettre à terme le développement d'une nouvelle application informatique permettant le signalement, le suivi et le monitoring des situations complexes dans les établissements scolaires publics genevois.

▪ *Crise sanitaire*

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a engendré une fermeture administrative physique de l'ensemble des écoles du canton à partir de mi-mars (école en ligne puis réouverture partielle des premiers établissements scolaires en présentiel à partir de la mi-mai, selon un calendrier spécifique à chaque degré). Cette situation a eu des impacts sur les modalités de déroulement du recensement puisque la période de recensement a été réduite en particulier pour le troisième trimestre.

1. La violence en milieu scolaire

Nous souhaitons ici apporter quelques précisions sur le traitement de la violence dans la littérature scientifique. Nous proposons d'aborder de manière succincte les contours (définition) et contenus (opérationnalisation) de la violence ainsi que sa mesure.

1.1 Qu'entend-on par violence ?

Avant d'ambitionner une mesure de la violence, il nous semble indispensable d'apporter quelques éléments de définition. En consultant la littérature, nous faisons le constat suivant : il n'existe pas de définition univoque de la violence. Les chercheurs qui traitent ce sujet mobilisent diverses définitions (Bauer et al., 2010) lesquels positionnent la violence entre une conception restrictive, renvoyant au champ de la délinquance (et c'est donc du côté de la Loi qu'elle se définit) et une conception plus subjective, où l'individu identifie comme « violence » tout ce qu'il ressent ou reconnaît comme tel (p. ex. Carra, 2009).

Au-delà de ces différentes considérations, les chercheurs semblent s'accorder sur le caractère évolutif de la notion de violence. Cette dernière pouvant évoluer selon les époques, les contextes, les systèmes culturels ou encore la position des acteurs (p. ex. élèves, parents, enseignants, direction de l'école).

1.2 Quels actes associe-t-on à la violence ?

Compte tenu des différentes possibilités de définition, un nombre relativement important d'événements ou de situations peuvent prétendre au qualificatif « violent ».

Ainsi, toute une série d'actes réprimés par le code pénal (p. ex. violences physiques, menaces, racket, viol, meurtre), transgressant les normes notamment scolaires (p. ex. non-respect du règlement, retards répétitifs, chahut dans la classe, absentéisme) ou encore, en référence au caractère très subjectif de la définition, ressentis ou vécus comme « violents » par tout un chacun (p. ex. brimades, agressivité, notations scolaires) sont susceptibles d'être pris en considération lors de la mesure de la violence.

1.3 Comment mesure-t-on la violence en milieu scolaire ?

Plusieurs approches méthodologiques sont employées pour étudier la violence en milieu scolaire.

La quantification du phénomène s'effectue selon deux approches². La première approche, axée sur les individus, interroge au moyen d'un questionnaire les élèves sur leur expérience vis-à-vis de la violence en tant que victimes de faits (enquête de victimation), d'auteurs (enquête auto-rapportée) ou selon leur position de témoin. Des études similaires ciblent également des populations d'adultes selon leur statut d'enseignants ou de parents. La seconde approche, centrée sur les événements, consiste par le biais d'enquêtes administratives à enregistrer systématiquement l'ensemble des faits graves qui sont constatés ou portés à connaissance de l'institution scolaire.

² Précisons que ces deux approches font généralement référence à des définitions différentes de la violence : alors que les enquêtes administratives s'appuient sur une définition déterminée, dans les enquêtes déclaratives, ce qui relève ou pas de la violence revient à l'enquêté.

Ce champ d'étude compte également d'autres types de recherches poursuivant divers objectifs (p. ex. évaluation de dispositifs de prévention, identification de facteurs de risques, étude du mode de vie et de la culture des jeunes, étude sur le climat d'établissement) et faisant appel à des méthodologies variées (p. ex. enquêtes de terrain, approche ethnographique).

Si ces quelques éléments permettent de mieux cerner les contours de la violence, ils mettent également en lumière l'étendue des possibilités d'études dans ce domaine. Les nombreux travaux mobilisant l'une ou l'autre des définitions, opérationnalisations ou méthodologies, participent à approfondir la connaissance scientifique de la violence à l'école. Debarbieux (2011) rappelle ainsi la complémentarité de ces différentes approches : « *croiser les sources et multiplier les regards est une base méthodologique constante pour toute enquête en sciences humaines. On sait depuis longtemps qu'aucun indicateur ne peut se suffire à lui seul et que seule leur multiplicité peut permettre d'approcher [...] la violence à l'école.* »

2. Recensement des faits de violence scolaire à Genève

Évaluer l'ampleur de la violence à l'école reste une préoccupation majeure des travaux scientifiques (Feyfant, 2010). À Genève, la quantification de ce phénomène se fonde principalement³ sur une enquête administrative. Cette enquête annuelle correspond au recensement des actes de violence qui interviennent au sein des écoles publiques des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Depuis 2007, le SRED est chargé de mener la collecte des données et d'analyser les informations recueillies. Ce recensement donne lieu à une publication annuelle des résultats⁴.

2.1 Origine du recensement

Les premiers outils informatiques permettant le recensement des actes de violence à l'école ont été développés en France dans le milieu des années 1990⁵. Une période exploratoire durant laquelle se succéderont plusieurs outils et instruments sera nécessaire avant la mise en service à la rentrée 2001-2002 de l'application SIGNA (diminutif de « signalement ») dans tous les établissements scolaires. Les membres de la direction des établissements, ou responsables de circonscriptions, étaient alors tenus de renseigner systématiquement dans l'application informatique les faits de violences survenus au sein de l'école.

À Genève, en réponse à la recommandation⁶ du collège d'experts en charge de l'étude de la violence des jeunes en milieu urbain, le DIP a obtenu en 2004 la mise à disposition de l'application SIGNA utilisée en France. Entre 2004 et 2006, une phase de travail a permis d'adapter l'application au contexte genevois, son expérimentation auprès d'un échantillon d'établissements des trois degrés d'enseignement et l'évaluation de son utilisation. La généralisation de l'application SIGNA à l'ensemble des écoles du canton est rendue effective dès la rentrée scolaire 2007-08.

2.2 Objectifs du recensement

L'objectif du recensement SIGNA est de disposer d'une mesure régulière des actes violents qui ont lieu dans les établissements scolaires publics genevois des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Le recensement vise notamment à quantifier et qualifier les faits de violence en termes de types d'actes, les conditions de leur déroulement (contexte), les conséquences et les suites données sur le plan institutionnel ainsi que les caractéristiques des victimes et des auteurs.

³ Plusieurs enquêtes ponctuelles, traitant notamment de la victimisation des élèves, ont également été menées à Genève. Certains de ces travaux ont fait l'objet de synthèses (cf. Gros, 2013 ; Kaiser & De Marcellus, 2009).

⁴ Les différentes publications sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.ge.ch/document/signa-recensement-faits-violence-etablissements-scolaires-publics>.

⁵ Pour plus d'informations, voir notamment Bauer et al. (2010).

⁶ Pour rappel, les experts préconisaient le dénombrement systématique des violences dans les écoles publiques genevoises.

2.3 Critères de recensement et informations collectées

Les faits recensés renvoient à des **actes de violence considérés comme graves**, c'est-à-dire, selon ses concepteurs, répondant à l'une des conditions suivantes au moins⁷ :

- les faits dont la qualification pénale est évidente,
- les faits qui font l'objet d'un signalement à la police ou à la justice,
- les faits ayant un retentissement important dans la communauté éducative.

Chaque incident signalé dans SIGNA s'accompagne d'informations complémentaires permettant de renseigner :

- la *nature de l'événement* : une vingtaine de catégories préétablies⁸ sont proposées et regroupent les incidents selon quatre types d'atteintes (atteintes à autrui, atteintes aux biens, atteintes à la sécurité, autres faits graves),
- le *lieu de l'événement* (une vingtaine de catégories sont proposées),
- les informations relatives à l'*auteur* et à la *victime* (genre et tranche d'âge respectifs),
- les *conséquences et suites données* sur le plan institutionnel (signalement à la justice, à la police, aux services du département ; plainte déposée ; suite interne).

2.4 Récoltes et traitement des données

Les faits de violence sont saisis dans l'application informatique au niveau de chaque établissement scolaire par une personne désignée, tenue au devoir de réserve et de confidentialité. En général, cette responsabilité incombe aux directeurs-trices d'établissements.

Les actes sont recensés dans SIGNA tous les deux mois, à raison de six périodes par année⁹. Il est à noter que les établissements peuvent renseigner le système en indiquant en retour qu'aucun événement n'est intervenu durant la période.

Les informations relatives aux auteurs et aux victimes des actes de violence sont anonymes. Seuls le genre, l'âge et la fonction des personnes concernées sont renseignés. Lors du traitement des données, les informations concernant les noms des établissements qui signalent les faits de violence sont totalement anonymisées.

2.5 Nouveautés

Le recensement SIGNA de l'année scolaire 2019-20 est marqué par plusieurs évolutions dans les informations collectées. De nouvelles formes de violences renvoyant aux « atteintes à la vie privée/droit à l'image » (via les réseaux sociaux notamment) ont été introduites à la rentrée 2019 (cf. annexe 1). Les lieux de manifestation des violences scolaires ont par ailleurs été élargis et intègrent deux nouvelles catégories liées au numérique : « Réseaux sociaux (Facebook, Twitter), internet (Youtube) » et « Téléphone (sms, WhatsApp, Snapchat, Messenger, etc.) ».

⁷ Précisons que depuis la rentrée scolaire 2007, la France s'est dotée d'une nouvelle enquête – SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) – pour recenser les faits de violence scolaire. Ce changement d'outil s'est accompagné d'une évolution des critères de recensement.

⁸ L'ensemble des catégories est présenté en annexe 1.

⁹ Période 1 : juillet-août ; période 2 : septembre-octobre ; période 3 : novembre-décembre ; période 4 : janvier-février ; période 5 : mars-avril ; période 6 : mai-juin.

Une question supplémentaire a enfin été ajoutée dans l'application informatique permettant de signaler si l'acte déclaré intervient ou non dans le cadre d'une situation de harcèlement. Le harcèlement est défini par les autorités scolaires comme suit : « *Le harcèlement, c'est déranger, ridiculiser, agresser, attaquer, troubler, exclure toujours la même personne de façon répétée et de différentes manières avec l'intention de nuire. Cette violence peut s'exprimer de manière physique, verbale, sociale ou numérique (sms, réseaux sociaux, etc.)* » (DIP)¹⁰.

Cette première évolution de SIGNA répond notamment à la motion M 2321-C, *Pour une prise en charge de qualité et harmonisée au niveau cantonal des cas de harcèlement scolaire*, adoptée au printemps 2018, laquelle prévoit notamment l'évaluation du plan cantonal de lutte et de prévention du (cyber)harcèlement. Elle trouve en outre un écho également dans la recommandation du rapport de la Cour des Comptes n°151 paru en octobre 2019 sur la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire, et en particulier la recommandation n°4 visant à améliorer le monitoring du phénomène.

¹⁰ Pour plus d'informations, voir <https://www.ge.ch/comment-agir-cas-harcelement-scolaire>.

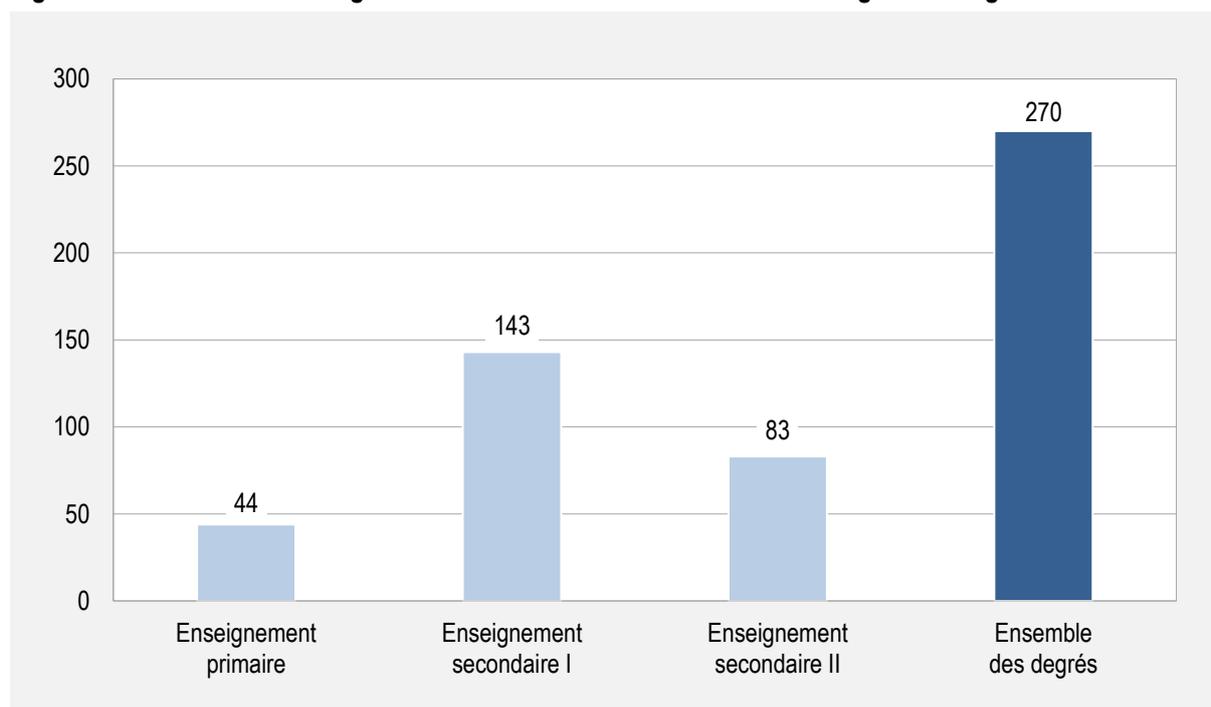
3. Résultats de l'année scolaire 2019-20

Ci-après est présentée l'analyse descriptive des résultats du recensement des actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement tels que renseignés pour l'année scolaire 2019-20. Nous illustrerons de manière successive le volume des incidents graves qui sont recensés dans les écoles au cours de l'année scolaire, la nature de ces incidents, les auteurs et les victimes, les lieux où se déroulent ces actes ainsi que les suites données sur le plan institutionnel.

3.1 Nombre d'incidents graves recensés durant l'année scolaire

Au cours de l'année scolaire 2019-20, les établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II ont signalé le déroulement de 270 incidents graves. La majorité de ces actes de violence se situent dans les degrés secondaires et particulièrement dans les établissements du CO qui concentrent 53% des incidents graves recensés (N=143) (Figure 1).

Figure 1. Nombre d'incidents graves recensés dans les écoles selon le degré d'enseignement



Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2019-20

3.2 La nature des incidents graves

Les incidents graves qui ont lieu dans les établissements scolaires sont de natures diverses. Ils peuvent cependant être regroupés en quatre types d'atteintes réunissant une vingtaine d'actes de violence.

Les *atteintes à autrui* correspondent aux préjudices portés directement sur des personnes physiques. Le recensement actuel permet d'appréhender plusieurs formes de ces violences faites aux individus : le bizutage, les insultes graves, les menaces graves, le racket ou l'extorsion de fonds (y compris la tentative), les violences physiques avec ou sans arme, les violences physiques à caractère sexuel ainsi que les actes renvoyant aux atteintes à la vie privée ou au droit à l'image.

Les *atteintes aux biens* prennent en compte les dommages exercés sur les biens matériels et les équipements scolaires. Sont ici considérés toutes formes de dégradation de biens personnels, de locaux ou du matériel de l'école, les détériorations induites par des tags ainsi que le vol (y compris la tentative).

Les *atteintes à la sécurité* mettent en évidence les incidents graves faisant référence à une violation des règles de sécurité de l'école : le déclenchement des alarmes, l'incendie (y compris la tentative), l'intrusion de personnes étrangères à l'établissement, le jet de pierres ou autres projectiles ainsi que le port d'arme.

La dernière catégorie rassemble une série d'*autres faits graves* qui, en raison de leur nature, n'intègrent pas les trois types d'atteintes susmentionnées. On recense ainsi le trafic de produits psychotropes, les autres trafics divers, les cas de suicide (y compris la tentative) ainsi que l'avènement d'autres faits graves non explicités.

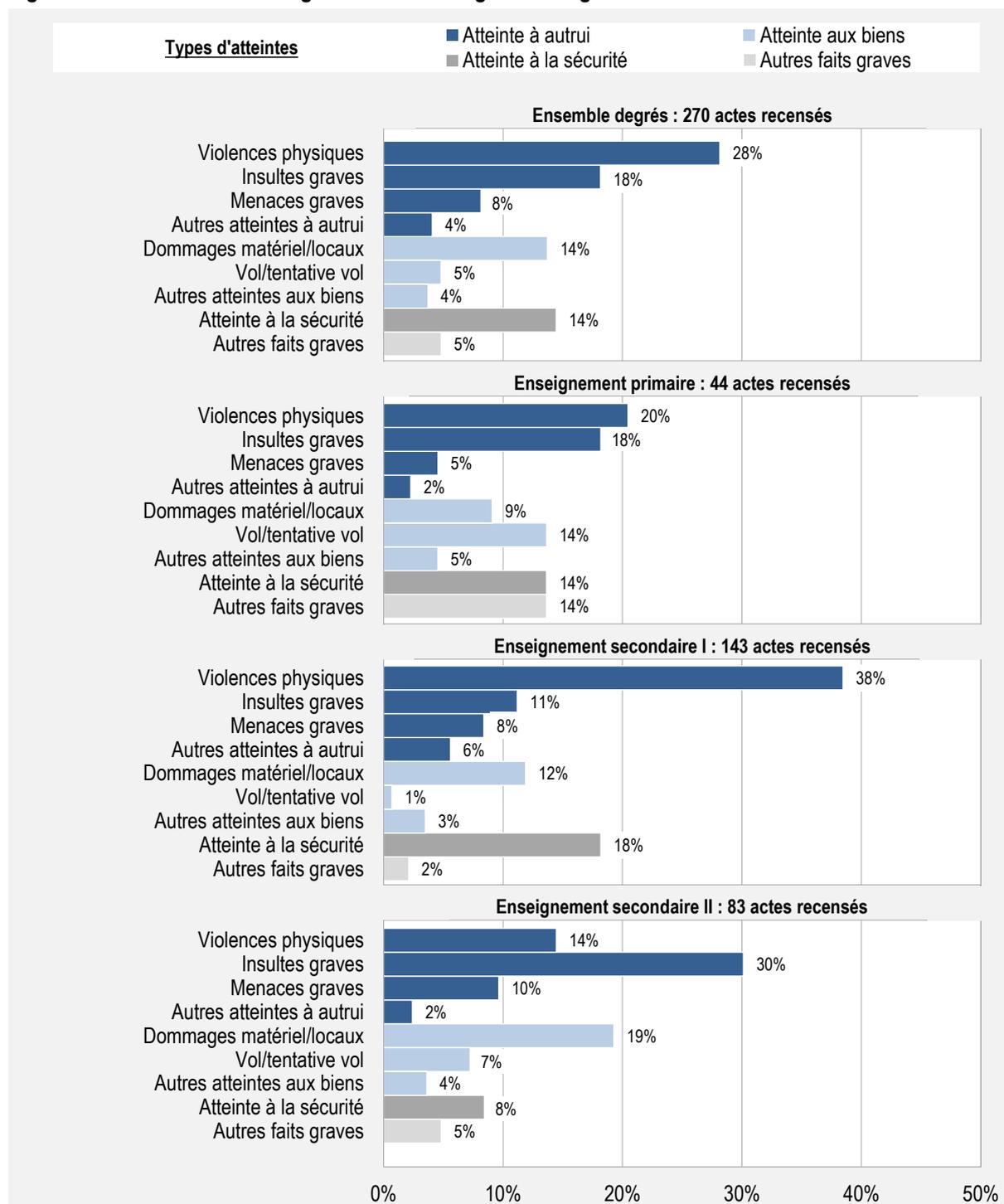
Sur l'ensemble de l'année scolaire 2019-20, nous observons que la quasi-totalité des catégories d'incidents graves précitées a été recensée dans les écoles publiques genevoises, ce qui rappelle le caractère multiforme de la violence en milieu scolaire.

Pour illustrer la nature de ces actes (*Figure 2*), nous avons mis en évidence, pour chacun des degrés d'enseignement, les quatre types d'atteintes et les actes les plus fréquemment signalés¹¹. Ainsi sont représentés, en ligne, les violences physiques, les insultes et menaces graves, les dommages causés au matériel/locaux ainsi que les vols. Ces cinq types d'actes concentrent à eux seuls entre 66% (enseignement primaire) et 81% (enseignement secondaire II) des déclarations.

De manière générale, la plupart des incidents relèvent des **atteintes à autrui**. Dans les établissements de l'enseignement obligatoire, les atteintes à l'intégrité physique sont les plus fréquentes (primaire : 20% ; secondaire I : 38%) alors qu'au niveau de l'enseignement secondaire II, la violence se manifeste davantage sous des formes verbales (insultes et menaces graves, 40%). Nous observons que les actes liés au bizutage, au racket, aux atteintes à la vie privée (y compris le droit à l'image) ainsi que les violences à caractère sexuel – regroupées sous la catégorie des autres atteintes à autrui – figurent parmi les moins signalés. Précisons que ces actes sont plus difficilement repérables puisque leur identification repose avant tout sur le dévoilement ou la dénonciation des faits par les victimes qui parfois taisent de tels événements aux autorités (école, police, justice, etc.).

¹¹ Le détail des incidents graves est présenté en annexe 2.

Figure 2. Nature des incidents graves selon le degré d'enseignement



N.B. Les « violences physiques » regroupent les faits perpétrés avec la présence d'une arme et sans arme. Les violences physiques impliquant une arme sont très marginales (ensemble des degrés : 27% sans arme et 1% avec arme ; primaire : 20% sans arme ; secondaire I : 36% sans arme et 2% avec arme ; secondaire II : 14% sans arme).

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2019-20

Les **atteintes aux biens** représentent la seconde catégorie de violence la plus déclarée. C'est dans les établissements du secondaire II qu'elle est prédominante (30% de l'ensemble des atteintes, contre 27% au primaire et 16% au secondaire I). Elles se manifestent avant tout par des dégradations de matériel et d'équipement scolaire (entre 9% et 19% selon les degrés),

des vols ou tentatives (jusqu'à 14%), mais également par la présence de tags ou, dans de rares cas, la détérioration de biens personnels (autres atteintes aux biens, entre 3% et 5%).

Les incidents graves relevant de la **transgression des règles de sécurité de l'école** se déroulent essentiellement dans les degrés secondaires. Au secondaire I, les atteintes à la sécurité font référence à des jets de pierres ou autres projectiles (8%), des incendies ou tentatives (5%), des situations de possession d'arme (3%) ainsi que des intrusions de personnes étrangères (3%). Au secondaire II, les actes correspondent principalement à des intrusions de personnes étrangères aux établissements (4%) et à des incendies (4%).

Enfin, nous observons que le recensement comprend une part variable (entre 2% et 14%) d'autres faits graves regroupant des cas de suicides (y compris tentatives), des trafics divers (p. ex. recel) et des faits dont une partie la nature n'est pas précisée.

3.3 Les profils des auteurs et des victimes

La violence qui se manifeste à l'école est le plus souvent le fait d'élèves (*Figure 3*). Sur l'ensemble des degrés, 73% des incidents graves signalés sont attribués aux élèves de l'établissement. C'est au secondaire I que l'implication des jeunes en tant qu'auteurs est la plus importante (81%). Les actes perpétrés sont alors le plus souvent imputables à un seul élève (66%). Nous observons néanmoins que 15% des signalements renvoient à des violences commises en groupe. Si les élèves sont à l'origine de la plupart des incidents graves qui interviennent dans le cadre scolaire, ils en sont également les principales victimes : plus de 40% des déclarations évoquent des violences à l'encontre d'élèves. À l'instar d'autres travaux (p. ex. Debarbieux et al., 2018), nous relevons une surexposition des garçons – en tant qu'agresseurs et victimes – aux actes violents.

Les différents professionnels intervenant dans les écoles sont, pour leur part, très rarement impliqués en tant qu'auteurs. S'ils sont, au même titre que les élèves, confrontés aux violences scolaires, c'est bien en tant que victime : en moyenne, près de 30% des incidents graves sont dirigés à l'encontre du personnel de l'école (direction, corps enseignant, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social). Il s'agit le plus souvent de situations de violences verbales (insultes et menaces graves) sur le personnel enseignant. Des faits renvoyant à des intégrités physiques sont également signalés.

La violence en milieu scolaire est aussi le fait de personnes qui sont extérieures à l'école. Sur l'ensemble de l'année 2019-20, 10% des incidents graves ont été perpétrés par des personnes n'ayant aucun rapport avec l'institution scolaire. Dans certains cas, principalement au primaire, les auteurs ont un lien de parenté avec un élève scolarisé. De manière plus générale, les faits déclarés renvoient majoritairement à des intrusions au sein des bâtiments, à des violences verbales ou physiques.

Enfin, dans certaines situations, les auteurs des incidents ne sont pas toujours identifiés. Ce type de profil est davantage présent au niveau de l'enseignement secondaire II (30% des actes, contre 16% à 9% dans les degrés primaire et secondaire I) et correspond à des dégradations de locaux/matériel scolaires, des détériorations liées aux tags, des vols ou encore à des jets de projectiles et incendies (y compris tentatives).

Figure 3. Auteurs et victimes des incidents graves selon le degré d'enseignement

	Enseignement primaire 44 actes recensés	Enseignement secondaire I 143 actes recensés	Enseignement secondaire II 83 actes recensés	Ensemble des degrés 270 actes recensés
Auteurs	100%	100%	100%	100%
Élèves (y compris groupes)	66%	81%	61%	73%
<i>dont garçons</i>	55%	59%	51%	56%
<i>dont filles</i>	5%	15%	11%	12%
<i>dont genre non précisé</i>	7%	8%	-	5%
Personnel de l'école	2%	1%	-	1%
Personnes extérieures à l'école	16%	9%	8%	10%
Auteur non identifié	16%	9%	30%	17%
Victimes	100%	100%	100%	100%
Élèves (y compris groupes)	41%	47%	33%	41%
<i>dont garçons</i>	23%	28%	20%	25%
<i>dont filles</i>	11%	16%	12%	14%
<i>dont genre non précisé</i>	7%	3%	-	3%
Personnel de l'école	32%	27%	31%	29%
<i>dont hommes</i>	9%	9%	25%	14%
<i>dont femmes</i>	16%	16%	6%	13%
<i>dont genre non précisé</i>	7%	1%	-	2%
Personnes extérieures à l'école	2%	1%	-	1%
Biens matériels	25%	25%	36%	29%

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2019-20

3.4 Les lieux

L'analyse des lieux où se produisent les incidents relevant de la problématique des violences en milieu scolaire rappelle la complexité à délimiter les contours du périmètre de l'école (Figure 4). Ainsi, certains faits interviennent dans des temporalités ou des espaces qui se situent en dehors du temps et des bâtiments scolaires. Les abords immédiats de l'école et parkings alentours (17% en moyenne) comptent alors parmi les lieux les plus fréquemment mentionnés (trajet entre le domicile et l'école 1%, sorties scolaires 2%). Depuis l'accès généralisé au moyen de technologies de l'information et de la communication, la violence entre pairs s'est développée dans l'espace numérique. À Genève, en moyenne près de 3% des actes graves déclarés au cours de l'année scolaire 2019-20 se manifestent (ou sont relayés) sur les réseaux sociaux (p. ex. Facebook, Twitter), internet (p. ex. Youtube) ou par le biais des messageries instantanées (p. ex. WhatsApp, Snapchat, Messenger).

Lorsqu'elle se déroule dans l'enceinte de l'établissement (68% à 78% des incidents signalés), la violence s'observe principalement dans les lieux de vie communs ou d'enseignement. Les couloirs, cours de récréation, préaux et toilettes sont parfois le théâtre de violences entre élèves (principalement bagarres et violences verbales) ou de dégradations de biens (tags, dommage de locaux). Dans les salles où sont dispensés les enseignements (classes et ateliers), les incidents impliquent le plus souvent des enseignants et des élèves : les insultes graves à l'encontre du corps enseignant comptent alors parmi les actes les plus fréquemment signalés.

Figure 4. Lieux de déroulement des incidents graves selon le degré d'enseignement

	Enseignement primaire 44 actes recensés	Enseignement secondaire I 143 actes recensés	Enseignement secondaire II 83 actes recensés	Ensemble des degrés 270 actes recensés
Enceinte de l'école	68%	78%	72%	75%
<i>dont lieux d'enseignement</i>	25%	29%	43%	33%
<i>dont lieux de vie scolaire</i>	39%	48%	18%	37%
<i>dont lieux de l'administration scolaire</i>	5%	1%	11%	5%
Abords de l'école	20%	16%	17%	17%
Trajet école / domicile	-	3%	-	1%
Sorties scolaires	5%	1%	4%	2%
Numérique (réseaux sociaux, internet, téléphone)	5%	2%	4%	3%
Lieu non précisé	2%	-	4%	1%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2019-20

3.5 Les suites données sur le plan institutionnel

Au cours de l'année scolaire 2019-20, les incidents graves qui se sont déroulés dans les établissements publics genevois n'ont pas systématiquement fait l'objet d'un signalement institutionnel (*Figure 5*). Dans la plupart des situations (entre 55% et 70% selon les degrés), les services de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), la police ou la justice n'ont pas été informés des événements. Les suites (ou sanctions) découlant des violences constatées sont essentiellement assurées par les établissements scolaires, ce qui est cohérent avec les actes les plus couramment signalés (violences physiques sans armes, violences verbales, dommage au matériel ou aux locaux scolaires).

Figure 5. Incidents graves donnant lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique selon le degré d'enseignement

	Enseignement primaire 44 actes recensés	Enseignement secondaire I 143 actes recensés	Enseignement secondaire II 83 actes recensés	Ensemble des degrés 270 actes recensés
Aucun signalement	55%	66%	70%	65%
Signalement à une instance :	45%	32%	29%	33%
<i>Police</i>	36%	29%	29%	30%
<i>Services de l'OEJ</i>	9%	2%	-	3%
<i>Justice</i>	-	1%	-	0.4%
Signalement à plusieurs instances :	-	2%	1%	1%
<i>Services de l'OEJ, Police et Justice</i>	-	1%	1%	1%
<i>Police et Justice</i>	-	1%	-	0.4%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2019-20

Lorsqu'un signalement est déposé, les personnes depositaires se tournent le plus souvent vers la police.

3.6 Les actes graves commis dans le cadre d'une situation de harcèlement

Depuis la rentrée 2019, le recensement SIGNA permet d'identifier parmi les événements recensés les actes commis dans le cadre d'une situation de harcèlement. Sur l'ensemble des 270 faits graves de violence déclarés lors de l'année scolaire 2019-20, 15 ont fait l'objet d'un signalement spécifique rapportant une situation de harcèlement.

Si ces situations sont rapportées dans l'ensemble des degrés d'enseignement (primaire : N=7 ; secondaire I : N=7 ; secondaire II : N=1), elles se manifestent par des violences verbales (insultes ou menaces graves, N=6) ou physiques (N=5). Les autres événements relèvent d'actes de bizutage (N=1), de racket et d'extorsion de fonds (N=1) ou d'autres faits non précisés (N=2).

4. Comparaison dans le temps

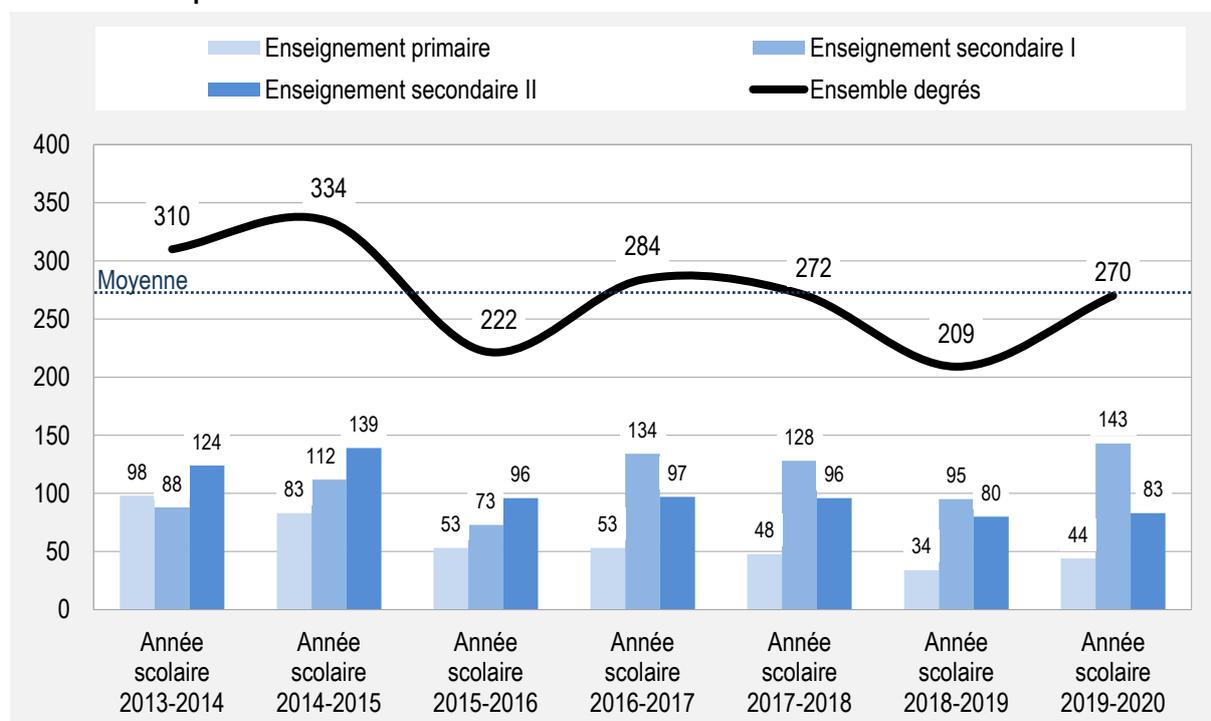
Nous proposons à présent un regard temporel sur les actes de violence déclarés dans les établissements publics genevois d'enseignement selon le recensement SIGNA des sept à cinq dernières années.

Nous rappelons cependant d'une part que le recensement effectué s'appuie sur les actes signalés par les établissements. D'autre part, la littérature scientifique (p. ex. Kaluszynski & Froment, 2000) appelle à la prudence en matière de suivi de la violence sur le long et court terme. Il est en effet difficile d'interpréter les résultats observés comme résultant d'une évolution réelle dans les pratiques (plus ou moins de violence à l'école) ou d'un changement du regard porté sur la violence. Cette prudence est d'autant plus de mise pour l'exercice 2019-2020 qui présente plusieurs particularités (dont la crise sanitaire et la fermeture administrative physique des écoles sur plusieurs semaines au printemps 2020).

4.1 Évolution du nombre d'incidents graves recensés

D'un point de vue quantitatif, les établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II ont déclaré 270 incidents graves pour l'année scolaire 2019-20. En nous référant aux recensements précédents, nous constatons que le nombre d'actes de violences rapportés par les écoles au cours des sept dernières années est relativement fluctuant (minimum = 209, maximum = 334, moyenne = 272) (Figure 6). Le niveau atteint en 2019 reste dans la moyenne des signalements observés ces dernières années.

Figure 6. Évolution du nombre d'incidents graves recensés dans les écoles au cours des sept dernières années



Source : SRED / Recensement SIGNA

4.2 Évolution de la nature des incidents

Concernant les cinq dernières années, la majorité des incidents graves recensés dans les écoles correspond à des actes portant atteinte à une personne physique : ils représentent, selon les années, entre 58% et 67% des signalements (*Figure 7*).

Figure 7. Évolution de la nature des incidents graves au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2015-2016	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020
	222 actes recensés	284 actes recensés	272 actes recensés	209 actes recensés	270 actes recensés
Atteinte à autrui	59%	67%	60%	58%	59%
Violences physiques	23%	29%	30%	29%	28%
Insultes graves	24%	28%	19%	18%	18%
Menaces graves	6%	5%	10%	8%	8%
Violences sexuelles	1%	2%	0.4%	1%	0.4%
Racket / extorsion de fonds ou tentative	2%	1%	-	1%	1%
Bizutage	2%	2%	1%	0.5%	1%
Atteinte vie privée / droit à l'image				Non recensé	2%
Atteinte aux biens	23%	19%	25%	30%	22%
Dommages matériel / locaux	7%	11%	11%	15%	14%
Vol / tentative de vol	12%	5%	7%	7%	5%
Tags	3%	2%	6%	7%	3%
Dommages aux biens personnels	1%	1%	1%	1%	1%
Atteinte à la sécurité	9%	8%	8%	9%	14%
Intrusion de personnes étrangères	5%	4%	4%	3%	3%
Port d'arme	-	1%	1%	3%	2%
Jet de pierres / autres projectiles	2%	1%	1%	1%	5%
Incendie ou tentative	3%	3%	1%	0.5%	4%
Fausse alarme (incendie, bombe)	-	-	-	-	0.4%
Autres faits graves	9%	6%	7%	4%	5%
Autres faits graves non précisés	8%	3%	6%	4%	3%
Suicide ou tentative	0.5%	2%	1%	-	1%
Trafic de produits psychotropes	0.5%	1%	0.4%	-	-
Autres trafics divers (recel)	-	-	-	-	0.4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

N.B. Les atteintes à la vie privée / au droit à l'image sont recensées depuis l'année scolaire 2019-20.

Source : SRED / Recensement SIGNA

En considérant la diversité des incidents déclarés, nous observons que les violences physiques, les violences verbales (insultes et menaces graves), les dommages causés au(x) matériel et locaux ainsi que les vols (y compris les tentatives) concentrent entre 73% et 77% des faits de violence survenus en milieu scolaire. À l'inverse, plusieurs événements tel que le racket, le bizutage ou encore le trafic de produits psychotropes, probablement plus difficilement identifiables par les autorités scolaires, sont moins fréquemment signalés dans

les recensements. Les actes portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image (via les réseaux sociaux notamment), intégrés dans le recensement depuis la rentrée 2019, représentent 2% des actes déclarés par les écoles.

4.3 Évolution des profils des auteurs et des victimes

Les profils des auteurs et des victimes des incidents graves déclarés sont relativement stables (*Figure 8*). Les auteurs des faits de violence en milieu scolaire sont d'abord des élèves, le plus souvent de sexe masculin. Le personnel de l'école, regroupant les membres de la direction, le corps enseignant, le personnel administratif et technique ainsi que le personnel médico-psycho-social, n'est impliqué comme auteur que dans des cas rarissimes. Enfin, nous observons qu'entre 10% et 12% des incidents qui se déroulent au sein des établissements genevois sont le fait de personnes totalement extérieures à l'école. Une part relativement importante des signalements ne fournit aucune information sur l'auteur des violences.

Nous pouvons également relever certaines variations dans les profils des auteurs lors des années scolaires 2016-17 et 2019-20. Les élèves sont alors plus fréquemment désignés comme auteurs des actes (79% et 73%, contre 61% à 66% les autres années) ; en corollaire, la part des auteurs non identifiés est moins importante (10% en 2016-17 et 17% en 2019-20).

Figure 8. Évolution des profils des auteurs et des victimes au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2015-2016 222 actes recensés	Année scolaire 2016-2017 284 actes recensés	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés	Année scolaire 2019-2020 270 actes recensés
Auteurs					
Élèves (y compris groupes)	65%	79%	66%	61%	73%
<i>dont garçons</i>	50%	62%	56%	44%	56%
<i>dont filles</i>	12%	14%	10%	11%	12%
<i>dont genre non précisé</i>	3%	3%	1%	6%	5%
Personnel de l'école	1%	-	1%	2%	1%
Personnes extérieures à l'école	11%	11%	12%	12%	10%
Auteur non identifié	23%	10%	21%	25%	17%
Victimes					
Élèves (y compris groupes)	44%	49%	43%	36%	41%
<i>dont garçons</i>	23%	25%	26%	19%	25%
<i>dont filles</i>	16%	20%	14%	14%	14%
<i>dont genre non précisé</i>	5%	4%	2%	4%	3%
Personnel de l'école	33%	33%	28%	32%	29%
<i>dont hommes</i>	16%	15%	14%	14%	14%
<i>dont femmes</i>	16%	18%	13%	17%	13%
<i>dont genre non précisé</i>	1%	1%	1%	1%	2%
Personnes extérieures à l'école	3%	2%	1%	3%	1%
Biens matériels	20%	16%	29%	29%	29%

Source : SRED / Recensement SIGNA

Selon les données récoltées par le recensement SIGNA, les principales victimes des violences à l'école sont des élèves (entre 36% et 49%). Entre 28% et 33% des incidents graves sont perpétrés envers le personnel de l'école : les enseignants sont alors le plus souvent visés, indépendamment de leur genre. De même, nous pouvons constater qu'au cours des cinq dernières années les biens et matériels scolaires sont fréquemment ciblés (entre 16% et 29%).

4.4 Évolution des lieux

L'enceinte de l'école, composée de ces différents lieux d'enseignement (salle de cours, ateliers, laboratoires), lieux de vie scolaire (couloirs, cours de récréation, préaux, toilettes, vestiaires, réfectoire, restaurant scolaire) et lieux d'administration (locaux administratifs, salle des maîtres), reste le principal espace de manifestation des actes violents (entre 69% et 77%, *Figure 9*). D'autres places périphériques (abords immédiats de l'école, parkings) ou environnements (trajet domicile/école, sorties scolaires) sont également rattachés à la violence en milieu scolaire.

Figure 9. Évolution des lieux de déroulement des incidents graves au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2015-2016 222 actes recensés	Année scolaire 2016-2017 284 actes recensés	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés	Année scolaire 2019-2020 270 actes recensés
Enceinte de l'école	69%	75%	77%	71%	75%
<i>dont lieux d'enseignement</i>	37%	36%	28%	29%	33%
<i>dont lieux de vie scolaire</i>	29%	36%	45%	40%	37%
<i>dont lieux de l'administration scolaire</i>	3%	3%	4%	2%	5%
Abords de l'école	23%	13%	17%	18%	17%
Trajet école / domicile	1%	2%	1%	3%	1%
Numérique (réseaux sociaux, internet, téléphone)				<i>Non recensé</i>	3%
Sorties scolaires	2%	2%	-	0.5%	2%
Lieu non précisé	5%	7%	5%	7%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

N.B. Les violences véhiculées par des outils numériques sont recensées depuis l'année scolaire 2019-20.

Source : SRED / Recensement SIGNA

4.5 Évolution des suites données sur le plan institutionnel

Si le signalement aux instances institutionnelles des incidents survenus dans les écoles laisse entrevoir une certaine variabilité selon les années (*Figure 10*), nous observons que la police représente la principale instance de dénonciation des violences (dépôt de plainte).

Figure 10. Évolution des signalements auprès d'une instance spécifique au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2015-2016 222 actes recensés	Année scolaire 2016-2017 284 actes recensés	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés	Année scolaire 2019-2020 270 actes recensés
Aucun signalement	61%	67%	71%	57%	65%
Signalement à une ou plusieurs instances	39%	33%	29%	43%	35%
<i>dont police</i>	36%	30%	26%	40%	32%
<i>dont services de l'OEJ</i>	6%	4%	3%	5%	4%
<i>dont justice</i>	4%	4%	1%	2%	1%

N.B. Un incident grave peut donner lieu à un signalement auprès de plusieurs instances ; les pourcentages des instances « police », « services de l'OEJ » et « justice » ne sont donc pas additionnables.

Source : SRED / Recensement SIGNA

Bibliographie

- Bauer, A., Soullez, C., Anton, A., Bernard, J.-M., Debarbieux, E., Forestier, A. & Martin, E. (2010). *Mission sur les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place de la famille*. Rapport remis au ministre de l'éducation nationale. Paris.
- Carra, C. (2009). Violences à l'école élémentaire : Les difficultés de construction d'un ordre scolaire. *Questions pénales*, XXII (5), pp.1-4. CESDIP.
- Debarbieux E. (2011). *À l'école des enfants heureux... enfin presque*. Bordeaux & Paris : Observatoire international de la violence à l'école & UNICEF France.
- Debarbieux, E., Alessandrin, A., Dagorn, J. & Gaillard, O. (2018). *Les violences sexistes à l'école. Une oppression viriliste*. Observatoire européen de la violence à l'école.
- Feyfant, A. (2010). Des violences à l'école... *Dossier d'actualité de la VST*, 54. Lyon : Institut national de recherche pédagogique.
- Gros, D. (2013). L'observation des faits de violence en milieu scolaire à Genève. *Note d'information du SRED n° 56*. Genève : SRED.
- Kaiser, C.A. & De Marcellus, O. (2009). *Recensement et synthèse des recherches empiriques relatives à la violence en milieu scolaire effectuées dans des établissements genevois depuis 1998*. Genève : SRED.
- Kaluszynski, M. & Froment, J.-C. (2000). *Pratiques et politiques de gestion de la violence à l'école primaire*. Grenoble : Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire / Centre d'études et de recherche sur le droit et l'administration publique.
- Vuille, M. & Gros, D. (1999). *Violence ordinaire*. Genève : SRED (Cahier n° 5).

Annexes

Annexe 1. Listes des choix proposés dans le recensement SIGNA

▪ Nature des incidents graves

Évènement	
Atteinte à autrui - Atteinte vie privée / droit à l'image (via réseaux sociaux notamment)	<i>Introduit à la rentrée 2019</i>
Atteinte à autrui - Bizutage	
Atteinte à autrui - Insultes graves	
Atteinte à autrui - Menaces graves	
Atteinte à autrui - Racket ou tentative, extorsion de fonds	
Atteinte à autrui - Violences physiques à caractère sexuel	
Atteinte à autrui - Violences physiques avec arme ou arme par destination	
Atteinte à autrui - Violences physiques sans arme	
Atteinte à la sécurité - Fausse alarme (incendie, bombe)	
Atteinte à la sécurité - Incendie ou tentative d'incendie	
Atteinte à la sécurité - Intrusion de personnes étrangères à l'école ou à l'établissement	
Atteinte à la sécurité - Jet de pierres ou autres projectiles	
Atteinte à la sécurité - Port d'arme	
Atteinte aux biens - Dommages au matériel ou au locaux	
Atteinte aux biens - Dommages aux biens personnels	
Atteinte aux biens - Tags	
Atteinte aux biens - Vol ou tentative de vol	
Autres faits - Suicide ou tentative de suicide	
Autres faits - Trafic de produits psychotropes	
Autres faits - Trafic divers autres que de produits psychotropes (recel, ...)	
Autres faits - Autres faits graves	

▪ Auteurs et victimes

Auteurs
Élève de l'établissement
Enseignant
Famille d'élève de l'établissement
Groupe d'élèves de l'établissement
Personnel administratif, technique et d'entretien
Personnel de direction
Personnel de l'institution scolaire extérieur à l'école ou à l'établissement
Personnel médico-psycho-social
Personnes extérieures à l'école ou à l'établissement
Inconnu
Sans objet *
Autres

* *uniquement pour les victimes.*

▪ **Tranche d'âge des auteurs et des victimes**

Tranche d'âge

Inférieur à 6 ans

De 6 à 8 ans

De 9 à 11 ans

De 12 à 14 ans

De 15 à 17 ans

18 ans et plus

Inconnu

Sans objet

▪ **Lieux**

Lieux

Abords immédiats de l'établissement

Atelier, laboratoire

Couloirs

Cour de récréation, préau

Installations sportives

Internat

Lieu d'accueil

Lieux de stage

Locaux administratifs

Médiathèque

Parking

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter), internet (Youtube)

Introduit à la rentrée 2019

Restaurant scolaire, réfectoire

Salle de cours

Salle des maîtres

Salle d'études ou permanence

Sorties scolaires

Téléphone (sms, WhatsApp, Snapchat, Messenger, etc...)

Introduit à la rentrée 2019

Toilettes

Trajet individuel entre école et domicile (privé ou public)

Transport scolaire

Vestiaires

Autre

Annexe 2. Incidents graves selon le degré d'enseignement (détail)

	Enseignement primaire		Enseignement secondaire I		Enseignement secondaire II		Ensemble des degrés	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Atteintes à autrui	20	45%	91	64%	47	57%	158	59%
Violences physiques	9	20%	55	38%	12	14%	76	28%
Insultes graves	8	18%	16	11%	25	30%	49	18%
Menaces graves	2	5%	12	8%	8	10%	22	8%
Violences sexuelles	-	-	1	1%	-	-	1	0.4%
Racket / extorsion de fonds ou tentative	-	-	2	1%	1	1%	3	1%
Bizutage	1	2%	1	1%	-	-	2	1%
Atteinte vie privée / droit à l'image	-	-	4	3%	1	1%	5	2%
Atteintes aux biens	12	27%	23	16%	25	30%	60	22%
Dommages matériel/locaux	4	9%	17	12%	16	19%	37	14%
Vol / tentative de vol	6	14%	1	1%	6	7%	13	5%
Tags	1	2%	4	3%	3	4%	8	3%
Dommages aux biens personnels	1	2%	1	1%	-	-	2	1%
Atteintes à la sécurité	6	14%	26	18%	7	8%	39	14%
Intrusion de personnes étrangères	2	5%	4	3%	3	4%	9	3%
Port d'arme	-	-	4	3%	1	1%	5	2%
Jet de pierres / autres projectiles	3	7%	11	8%	-	-	14	5%
Incendie ou tentative	-	-	7	5%	3	4%	10	4%
Fausse alarme (incendie, bombe)	1	2%	-	-	-	-	1	0.4%
Autres faits graves	6	14%	3	2%	4	5%	13	5%
Autres faits graves non précisés	5	11%	2	1%	2	2%	9	3%
Suicide ou tentative	1	2%	-	-	2	2%	3	1%
Trafic de produits psychotropes	-	-	-	-	-	-	-	-
Trafic divers (recel, ...)	-	-	1	1%	-	-	1	0.4%
Total	44	100%	143	100%	83	100%	270	100%

